

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 618 817 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
25.01.2006 Bulletin 2006/04

(51) Int Cl.:
A47F 10/02 (2006.01) **A47F 5/00 (2006.01)**
A47B 57/58 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **05106659.5**

(22) Date de dépôt: **20.07.2005**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**

Etats d'extension désignés:

AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **21.07.2004 FR 0408069**

(71) Demandeur: **DRIVER
95100 Argenteuil (FR)**

(72) Inventeurs:

- Ecran, Philippe**
92400 Courbevoie (FR)
- Rolle, Philippe**
60110 Méru (FR)
- Bernard, Patrice**
92210 Saint Cloud (FR)

(74) Mandataire: **Callon de Lamarck, Jean-Robert et al
Cabinet Régimbeau
20, rue de Chazelles
75847 Paris cedex 17 (FR)**

(54) Séparateur télescopique comportant des moyens de coulissement à retenue continue au cours du coulissement

(57) L'invention concerne selon un premier aspect un séparateur télescopique (2) pour aménager la disposition de produits sur une étagère de surface de vente comprenant au moins deux panneaux (1, 1a, 1b) agencés côte à côte pour former ensemble une cloison permettant de séparer des groupes de produits disposés sur l'étagère, caractérisé en ce que chaque panneau présente un élément en saillie (7, 7a, 7b) depuis une face du panneau ainsi qu'une fente (5, 5a, 5b) ou un guide qui s'étend le long du panneau, les éléments en saillie et les fentes ou guides des panneaux étant agencés de manière adaptée pour que l'élément en saillie (7a ; 7b)

de chaque panneau (1a ; 1b) soit apte à venir coulisser dans la fente (5b ; 5a) ou le guide de l'autre panneau (1b ; 1a), ce coulissement permettant de décaler les panneaux en translation l'un par rapport à l'autre et d'adapter ainsi le séparateur à des étagères de différentes tailles. Les moyens de coulissement sont avantageusement à retenue continue des panneaux entre eux au cours du coulissement.

L'invention concerne également, selon un autre aspect, un panneau destiné à être utilisé pour la formation d'un séparateur télescopique selon le premier aspect de l'invention.

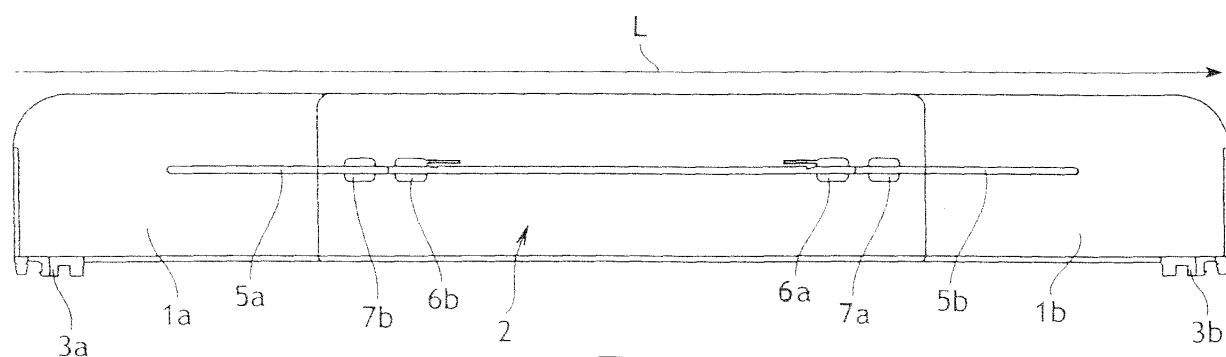


FIG.7

Description

[0001] Le domaine de l'invention est celui des équipements et accessoires pour les surfaces de vente telles que les supermarchés et hypermarchés.

[0002] L'invention concerne plus particulièrement un séparateur permettant d'aménager la disposition de produits, notamment alimentaires, sur une étagère de surface de vente.

[0003] De nombreux produits sont effectivement disposés sur des étagères afin d'être présentés à la vente dans les grandes surfaces. Des séparateurs sont alors typiquement utilisés pour former une cloison permettant de séparer des groupes de produits disposés sur l'étagère.

[0004] Les étagères sur lesquelles sont disposées les produits présentent toutefois une profondeur variable.

[0005] Une première solution consiste donc à utiliser différents types de séparateur, chacune présentant un allongement adapté à une profondeur d'étagère. On conçoit toutefois aisément qu'une telle solution n'est pas acceptable dès lors qu'il s'agit d'équiper une surface de vente disposant d'une grande variété d'étagères de différentes profondeurs

[0006] Il a ainsi été proposé des séparateurs télescopiques, lesquels peuvent être ajustés pour former des cloisons de longueurs variables, et être ainsi positionnés sur des étagères de différentes profondeurs.

[0007] Le document US 6 685 037 présente ainsi un séparateur télescopique comprenant un panneau avant et un panneau arrière agencés côté à côté pour former ensemble une cloison permettant de séparer des groupes de produits disposés sur une étagère de surface de vente.

[0008] Chacun des panneaux présente un certain nombre de montants et dispose d'un crochet. Les panneaux sont connectés l'un à l'autre en venant positionner les crochets pour que chacun reçoive un montant de l'autre panneau.

[0009] Du fait de la pluralité de montants, les panneaux avant et arrière peuvent être décalés l'un par rapport à l'autre, de manière à définir une cloison adaptée à une certaine profondeur d'étagère.

[0010] Un tel séparateur télescopique n'est toutefois pas totalement satisfaisant.

[0011] Du fait du nombre limité de montants, le séparateur n'est effectivement adapté qu'à un nombre limité de profondeurs d'étagères.

[0012] Un tel séparateur est par ailleurs de réalisation complexe en ce qu'il nécessite l'élaboration de plusieurs pièces distinctes, à savoir un panneau arrière, un panneau avant ainsi que les crochets qui sont disposés sur ces panneaux.

[0013] La manipulation du séparateur, pour son allongement ou son rétrécissement, nécessite de désolidariser les panneaux pour leur faire prendre un nouvel écartement, ce qui peut s'avérer fastidieux.

[0014] Il est en outre à noter que le système de cro-

chets pour l'assemblage des panneaux ne permet pas une véritable solidarisation des panneaux entre eux. Il est ainsi possible, notamment en cas de choc, que les panneaux du séparateur soient séparés, le séparateur ne pouvant plus alors convenablement remplir son rôle pour l'aménagement de la disposition des produits sur l'étagère.

[0015] L'invention a pour objectif de proposer un séparateur télescopique ne présentant pas ces inconvénients, et qui soit en particulier simple de réalisation et de manipulation.

[0016] A cet effet, l'invention propose un séparateur télescopique pour aménager la disposition de produits sur une étagère de surface de vente comprenant au moins deux panneaux agencés côté à côté pour former ensemble une cloison permettant de séparer des groupes de produits disposés sur l'étagère, caractérisé en ce que chaque panneau présente un élément en saillie depuis une face du panneau ainsi qu'une fente ou un guide qui s'étend le long du panneau, les éléments en saillie et les fentes ou guides des panneaux étant agencés de manière adaptée pour que l'élément en saillie de chaque panneau soit apte à venir coulisser dans la fente ou le guide de l'autre panneau, ce coulisser permettant de décaler les panneaux en translation l'un par rapport à l'autre et d'adapter ainsi le séparateur à des étagères de différentes tailles.

[0017] Certains aspects préférés, mais non limitatifs, du séparateur selon l'invention sont les suivants :

- les moyens de coulisser sont à retenue continue des panneaux entre eux au cours du coulisser ;
- chaque panneau présente une fente s'étendant le long de celui-ci et débouchant sur une ouverture, ainsi qu'un élément en T formant saillie par rapport à une face du panneau, l'ouverture de chaque panneau étant adaptée pour que l'élément en T de l'autre panneau puisse y être introduit, la fente de chaque panneau étant adaptée pour que l'élément en T de l'autre panneau puisse y venir coulisser lorsque les panneaux sont conduits en translation l'un par rapport à l'autre ;
- le séparateur est formé de panneaux positionnés tête bêche, l'élément en T de chaque panneau étant agencé dans le prolongement de la fente et de l'ouverture dudit panneau ;
- les moyens de coulisser sont formés par un système de glissière selon lequel un rail arranger en saillie depuis une face d'un panneau vient coulisser dans un guide arranger de manière correspondante sur une face d'un autre panneau ;
- chaque panneau présente sur une face un guide longitudinal et, en saillie depuis l'autre face, un rail longitudinal propre à venir s'engager dans un guide, les panneaux étant positionnés tête bêche de sorte que le rail d'un panneau vienne s'engager dans le guide de l'autre ;
- chaque panneau comporte une patte de clippage

adaptée pour assurer le montage dudit panneau sur un rail agencé à une extrémité de l'étagère et en ce que les panneaux sont réunis en tête-bêche de manière à ce que le séparateur présente une patte de clippage à chacune de ses extrémités ;

- chaque panneau présente à sa base un logement prévu pour recevoir un aimant permettant d'assurer le montage du séparateur sur une étagère métallique ;
- les panneaux sont réalisés en matière plastique injectée ;
- les panneaux formant le séparateur sont identiques ;
- le panneau destiné à être positionné au niveau de la face avant de l'étagère comporte des moyens de présentation d'un panonceau de type PLV, lesdits moyens de présentation du panneau s'étendant dans le prolongement du corps du panneau, vers l'avant par rapport à l'étagère pour former une extension dudit panneau présentant une surface plane s'étendant perpendiculairement à l'étagère.

[0018] L'invention concerne également sous un autre aspect un panneau destiné à être utilisé pour la formation d'un séparateur télescopique pour l'aménagement de la disposition de produits sur une étagère de surface de vente caractérisé en ce qu'il comporte un élément en saillie depuis une face du panneau ainsi qu'une fente ou un guide qui s'étend le long du panneau, ledit élément en saillie étant destiné à venir coulisser dans une fente ou un guide arrangé sur une face d'un autre panneau avec lequel il forme le séparateur, et ladite fente ou ledit guide étant destiné à permettre le coulisсement d'un élément en saillie arrangé sur ledit autre panneau.

[0019] D'autres aspects, buts et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée suivante de formes de réalisation préférées de celle-ci, donnée à titre d'exemple non limitatif et faite en référence aux dessins annexés, sur lesquels :

- la figure 1 représente une vue de profil d'un panneau utilisé pour former un séparateur télescopique selon un mode de réalisation possible de l'invention ;
- les figures 2 et 3 représentent respectivement une vue de dessus et une vue de dessous du panneau de la figure 1 ;
- les figures 4 et 5 représentent respectivement une vue de droite et une vue de gauche du panneau de la figure 1 ;
- la figure 6 représente une vue en perspective du panneau de la figure 1 ;
- la figure 7 représente une vue de profil du séparateur télescopique formé par l'assemblage de deux panneaux du type représenté sur les figures 1 à 6 ;
- les figures 8 et 9 représentent respectivement une vue de profil et une vue en perspective d'un mode de réalisation particulier de l'invention.

[0020] Dans le cadre de l'invention, et comme cela est

représenté sur la figure 7, deux panneaux 1a, 1b sont associés pour former ensemble un séparateur télescopique 2.

[0021] Les panneaux sont de préférence identiques, mais on comprendra que l'invention n'est aucunement limitée à ce mode de réalisation, le séparateur décrit pouvant aisément être modifié par l'homme du métier, en particulier pour utiliser des panneaux non identiques.

[0022] Les panneaux sont agencés côté à côté pour former ensemble une cloison et peuvent être décalés en translation l'un par rapport à l'autre pour adapter le séparateur à des étagères de différentes tailles.

[0023] Le séparateur 2 est effectivement destiné à être monté sur une étagère et positionné dans le plan vertical de celle-ci de manière à définir une cloison entre des produits de types différents.

[0024] Le séparateur 2 s'étend longitudinalement le long de l'axe L représenté sur la figure 7, de manière à occuper l'intégralité de la profondeur de l'étagère.

[0025] Comme cela sera détaillé par la suite, le séparateur 2 est télescopique en ce que les panneaux 1a, 1b peuvent être manipulés pour que la longueur (le long de l'axe L) du séparateur 2 soit précisément adaptée à la profondeur de l'étagère.

[0026] Le séparateur selon l'invention comporte à cet effet des moyens de coulisсement des panneaux entre eux, et notamment des moyens de coulisсement à retenue continue des panneaux entre eux au cours du coulisсement.

[0027] Les figures 1 à 6 représentent plus précisément différentes vues d'un panneau 1 destiné à être utilisé pour la formation d'un séparateur télescopique.

[0028] La forme générale du panneau 1 est celle d'un panneau vertical, reposant sur une base plane 4. Ledit panneau 1 s'étend longitudinalement de sorte qu'une première extrémité dudit panneau 1 soit positionnée à une extrémité de l'étagère.

[0029] Le panneau 1 comporte plus précisément à sa base 4, du côté de cette première extrémité, une patte de clippage 3 adaptée pour assurer le montage du panneau 1 sur un rail agencé à une extrémité d'une étagère de surface de vente.

[0030] Une fois ledit montage assuré, la base 4 du panneau 1 est au contact de l'étagère.

[0031] Comme cela est apparent sur la figure 7, en agençant comme cela sera plus particulièrement détaillé par la suite les panneaux 1a, 1b en « tête-bêche », on assure la montagne du séparateur 2 ainsi formé sur l'étagère via la patte de clippage 3a du panneau 1a fixée sur un rail à une première extrémité de l'étagère et la patte de clippage 3b du panneau 1b fixée sur un autre rail à l'autre extrémité de l'étagère.

[0032] Selon un autre mode de réalisation de l'invention, la base 4 du panneau 1 peut également comporter un logement 11 (cf. figure 3) adapté pour recevoir un aimant, ici en forme de cercle. Il est de la sorte possible de fixer le séparateur sur une étagère métallique à l'aide des aimants reçus par les panneaux.

[0033] Le séparateur peut finalement être positionné sur des rails agencés sur une étagère et/ou fixer directement sur une étagère métallique à l'aide d'aimants. Le séparateur peut ainsi être facilement manipulé et déplacé.

[0034] Revenant à la description du panneau 1, celui-ci comporte des moyens adaptés pour coulisser par rapport à un autre panneau contre lequel il est positionné, tout en restant continûment retenu audit autre panneau au cours du coulissement.

[0035] Selon un mode de réalisation possible de l'invention, le panneau 1 présente à cet effet une fente 5 s'étendant longitudinalement sur la quasi intégralité du panneau.

[0036] La fente 5 débouche, du côté opposé à l'extrémité du panneau 1 destinée à coopérer avec une extrémité de l'étagère, sur une ouverture 6.

[0037] La fente représentée ici sur les dessins est aménagée au centre du panneau. L'invention n'est cependant aucunement limitée à ce mode de réalisation particulier, la fente pouvant être aménagée différemment tout en permettant le coulissement des panneaux l'un par rapport à l'autre.

[0038] Le panneau comporte en outre, par exemple dans le prolongement de la fente 5 et de l'ouverture 6 mais séparé de celles-ci (c'est le cas en particulier lorsque les panneaux utilisés sont identiques), un élément en T 7 constitué d'un bras 8 (cf. figures 4 et 5) en saillie par rapport à une face latérale du panneau 1, et de branches transversales 9 s'étendant symétriquement de part et d'autre de l'extrémité du bras 8 perpendiculairement à celui-ci.

[0039] La fente 5, l'ouverture 6 et l'élément 7 en T sont plus précisément conformés pour qu'un élément en T similaire audit élément 7 puisse être introduit à travers l'ouverture 6, ledit élément pouvant ensuite être coulissé à travers la fente sans pouvoir toutefois en être retiré (le bras de l'élément en T s'étend alors à travers la fente, alors que les branches transversales dudit élément débouchent de l'autre côté de la fente et préviennent ainsi la séparation des panneaux), sauf bien entendu à revenir coulisser ledit élément jusqu'à l'ouverture 6.

[0040] Le séparateur selon un mode de réalisation préféré de l'invention est formé, comme cela est illustré sur la figure 7, en utilisant deux panneaux identiques 1a et 1 b du type discuté précédemment et illustré sur les figures 1 à 6.

[0041] Les panneaux sont pour cela placés en « tête-bêche », face contre face. De telle sorte, les extrémités portant, le cas échéant, les pattes de clippage 3a, 3b sont disposées chacune à une extrémité de l'ensemble ainsi formé par la réunion desdits plateaux 1a, 1b.

[0042] Afin d'assembler les panneaux 1a, 1b, on vient introduire l'élément en T 7a du panneau 1a (à droite sur la figure 7) dans l'ouverture 6b prévue dans le panneau 1b (à gauche sur la figure 7), et de la même manière on vient introduire l'élément en T 7b du panneau 1b dans l'ouverture 6a du panneau 1a.

[0043] Il est alors possible de faire coulisser les panneaux 1a, 1 b l'un vis-à-vis de l'autre, selon un mouvement de translation le long de l'axe L. L'élément en T 7a du panneau 1a vient alors coulisser dans la fente 5b du panneau 1b, alors que l'élément en T 7b du panneau 1b vient coulisser dans la fente 5a du panneau 1a.

[0044] Il est de la sorte possible, par simple « coulissement » des panneaux entre eux, d'adapter la longueur du séparateur 2.

[0045] Le coulissement est par ailleurs à retenue continue en ce que les panneaux sont continûment liés entre eux lors de leur coulissement.

[0046] Selon un mode de réalisation particulier de l'invention, chaque panneau peut en outre présenter une glissière 9 (cf. figure 6) agencée en saillie à la base de celui-ci de manière à permettre le guidage en coulissement de l'autre panneau.

[0047] Selon encore un autre mode de réalisation particulier de l'invention, chaque panneau peut en outre présenter, du côté où se trouve la patte de clippage, une butée 10 (cf. figure 6) adaptée pour contribuer à la limitation de la course de l'autre panneau.

[0048] On notera que la longueur du séparateur est ajustable à souhait (dans la mesure autorisée par la longueur des fentes 5a, 5b) par coulissement des panneaux entre eux, et n'est donc pas limitée à une longueur parmi une pluralité de longueurs possibles.

[0049] Par ailleurs lorsque le coulissement s'effectue à retenue continue des panneaux entre eux, l'ajustement se fait aisément, sans avoir en particulier à désolidariser les panneaux.

[0050] Une fois assemblés, les panneaux forment en outre un ensemble solidarisé et peuvent difficilement être séparés, et cela quelque soit la disposition de l'un par rapport à l'autre. Dans le cadre du mode de réalisation présenté précédemment, un élément en T ne dispose effectivement que d'un seul degré de liberté lorsqu'il est positionné dans une fente : il ne peut effectivement que coulisser le long de celle-ci, et ne peut en particulier pas être retiré de cette fente.

[0051] On comprend de ce qui précède que l'assemblage et la manipulation de deux panneaux pour la formation d'un séparateur de longueur déterminée sont particulièrement aisées, et ne nécessite en particulier aucun outillage spécifique.

[0052] Un mode de réalisation particulièrement avantageux du séparateur télescopique selon l'invention est celui selon lequel les panneaux formant ledit séparateur sont strictement identiques. La réalisation du séparateur se trouve ainsi simplifiée, tout comme par exemple son conditionnement et son utilisation.

[0053] Les panneaux du séparateur peuvent être réalisés en matière plastique, de préférence de matière plastique injectée, et donc d'une manière économique.

[0054] Par ailleurs, les panneaux peuvent avantageusement être réalisés en matière transparente de manière à conférer au séparateur une certaine discrétion lorsqu'il est positionné sur une étagère de surface de vente.

[0055] Selon un mode de réalisation particulier de l'invention illustré par les figures 8 et 9, l'un des panneaux du séparateur, typiquement le panneau destiné à être positionné au niveau de la face avant de l'étagère, peut comporter des moyens de présentation d'un panonceau de type PLV (Publicité sur Lieu de Vente).

[0056] Les moyens de présentation du panneau s'étendent dans le prolongement du corps du panneau, vers l'avant par rapport à l'étagère sur laquelle le panneau est destiné à être monté.

[0057] Ces moyens de présentation forment ainsi une extension 12 dudit panneau 1 présentant une surface plane s'étendant perpendiculairement à l'étagère.

[0058] L'extension 12 peut ainsi être utilisée pour présenter un panonceau de sorte que celui-ci s'étendent sensiblement perpendiculairement au rayon du magasin pour attirer ainsi l'attention des consommateurs.

[0059] On notera enfin que l'extension 12 peut également être réalisée en matière plastique transparente.

[0060] Ce mode de réalisation n'est aucunement limité à la forme de l'extension, cette dernière pouvant à titre d'exemples purement illustratifs avoir une forme arrondie (comme cela est illustré), ou encore une forme de carré.

[0061] Ce mode de réalisation n'est pas non plus limité au mode de fixation du panonceau type PLV à l'extension 12 ; on peut par exemple coller le panonceau sur l'extension 12.

[0062] Bien entendu, la présente invention n'est nullement limitée aux formes de réalisation décrites et représentées, mais l'homme du métier saura y apporter de nombreuses variantes ou modifications.

[0063] En particulier, on comprend que le séparateur décrit peut être aisément modifié par l'homme du métier pour adopter des moyens de coulissoissement différents de ceux présentés ci-dessus.

[0064] Les moyens de coulissoissement peuvent ainsi prendre la forme d'un système de glissière. Un panneau peut ainsi par exemple comporter sur une face un guide longitudinal et, en saillie depuis l'autre face, un rail longitudinal propre à venir s'engager dans un guide. Dans le cadre d'une telle variante, des panneaux identiques peuvent être placés tête bêche de sorte que le rail en saillie d'un panneau vienne s'engager dans le guide de l'autre, les panneaux pouvant alors coulisser l'un par rapport à l'autre pour ajuster la longueur du séparateur.

[0065] Par ailleurs, guide et rail peuvent être conformés de manière à ce que le coulissoissement s'effectue à retenue continue des panneaux entre eux au cours du coulissoissement, en particulier en adoptant un rail de forme générale en T et un guide安排 de manière complémentaire.

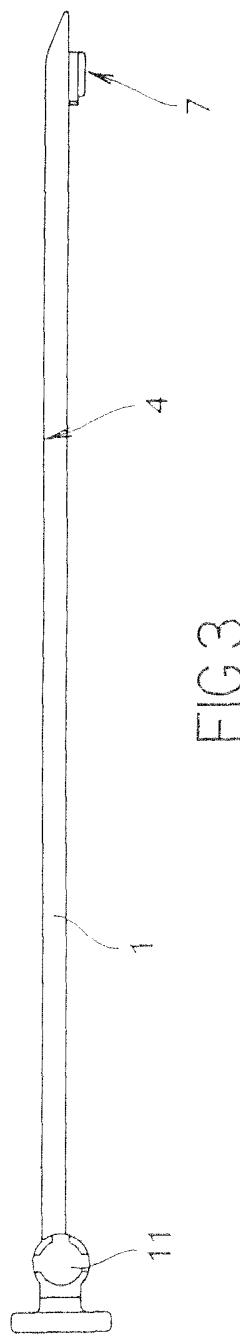
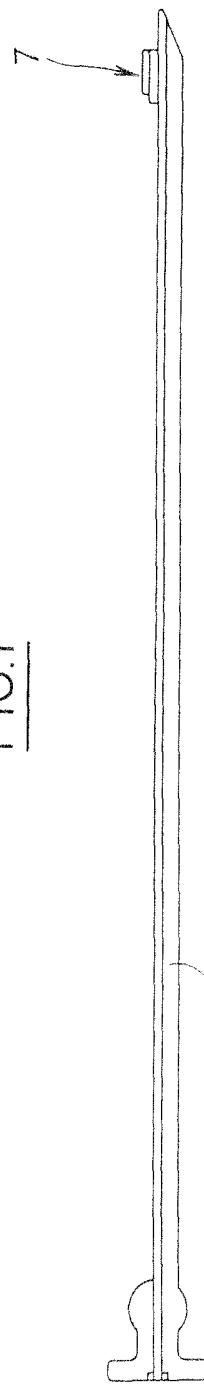
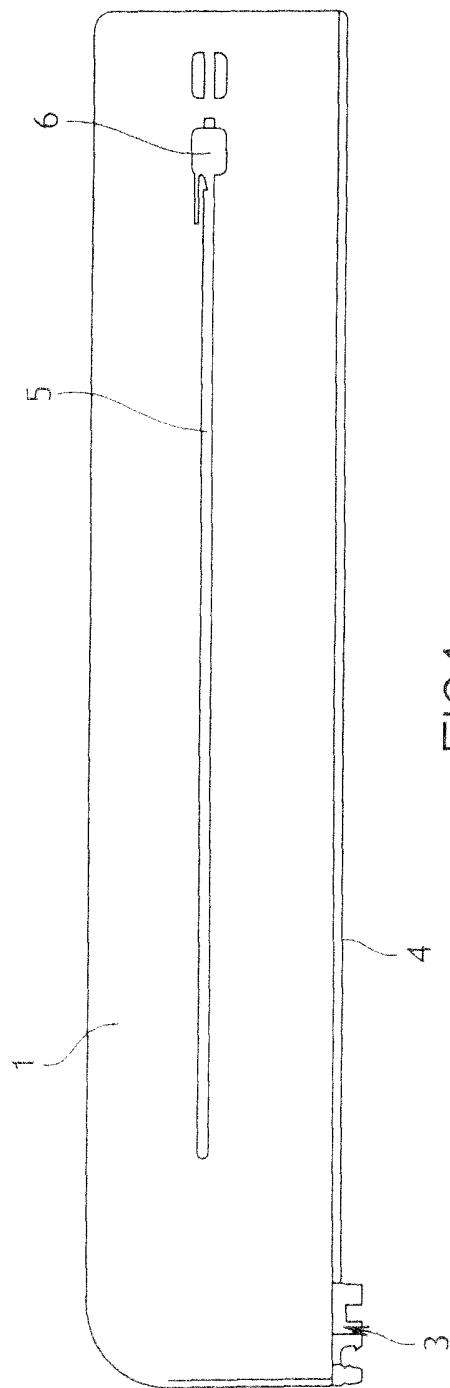
Revendications

1. Séparateur télescopique (2) pour aménager la disposition de produits sur une étagère de surface de vente comprenant au moins deux panneaux (1, 1a,

5 1b) agencés côte à côte pour former ensemble une cloison permettant de séparer des groupes de produits disposés sur l'étagère, **caractérisé en ce que** chaque panneau présente un élément en saillie (7, 7a, 7b) depuis une face du panneau ainsi qu'une fente (5, 5a, 5b) ou un guide qui s'étend le long du panneau, les éléments en saillie et les fentes ou guides des panneaux étant agencés de manière adaptée pour que l'élément en saillie (7a ; 7b) de chaque panneau (1a ; 1b) soit apte à venir coulisser dans la fente (5b ; 5a) ou le guide de l'autre panneau (1b ; 1a), ce coulissoissement permettant de décaler les panneaux en translation l'un par rapport à l'autre et d'adapter ainsi le séparateur à des étagères de différentes tailles.

2. Séparateur selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les moyens de coulissoissement sont à retenue continue des panneaux entre eux au cours du coulissoissement.
3. Séparateur selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** chaque panneau (1, 1a, 1b) présente une fente (5, 5a, 5b) s'étendant le long de celui-ci et débouchant sur une ouverture (6, 6a, 6b), ainsi qu'un élément en T (7, 7a, 7b) formant saillie par rapport à une face du panneau, l'ouverture de chaque panneau étant adaptée pour que l'élément en T de l'autre panneau puisse y être introduit, la fente de chaque panneau étant adaptée pour que l'élément en T de l'autre panneau puisse y venir coulisser lorsque les panneaux sont conduits en translation l'un par rapport à l'autre.
- 35 4. Séparateur selon la revendication 3, **caractérisé en ce qu'il** est formé de panneaux positionnés tête bêche, l'élément en T de chaque panneau étant agencé dans le prolongement de la fente et de l'ouverture dudit panneau.
- 40 5. Séparateur selon l'une des revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce que** les moyens de coulissoissement sont formés par un système de glissière selon lequel un rail rangé en saillie depuis une face d'un panneau vient coulisser dans un guide rangé de manière correspondante sur une face d'un autre panneau.
- 45 6. Séparateur selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** chaque panneau présente sur une face un guide longitudinal et, en saillie depuis l'autre face, un rail longitudinal propre à venir s'engager dans un guide, les panneaux étant positionnés tête bêche de sorte que le rail d'un panneau vienne s'engager dans le guide de l'autre.
- 50 7. Séparateur selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** chaque panneau

- comporte une patte de clippage (3, 3a, 3b) adaptée pour assurer le montage dudit panneau sur un rail agencé à une extrémité de l'étagère et **en ce que** les panneaux sont réunis en tête-bêche de manière à ce que le séparateur présente une patte de clippage à chacune de ses extrémités.
8. Séparateur selon l'un des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** chaque panneau présente à sa base un logement prévu pour recevoir un aimant permettant d'assurer le montage du séparateur sur une étagère métallique.
9. Séparateur selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les panneaux sont réalisés en matière plastique injectée.
10. Séparateur selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les panneaux sont identiques.
11. Séparateur selon l'une des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce que** le panneau destiné à être positionné au niveau de la face avant de l'étagère, comporte des moyens de présentation d'un panonceau de type PLV, lesdits moyens de présentation du panneau s'étendant dans le prolongement du corps du panneau, vers l'avant par rapport à l'étagère pour former une extension (12) dudit panneau présentant une surface plane s'étendant perpendiculairement à l'étagère.
12. Panneau (1, 1a, 1b) destiné à être utilisé pour la formation d'un séparateur (2) télescopique pour l'aménagement de la disposition de produits sur une étagère de surface de vente **caractérisé en ce qu'il** comporte un élément en saillie (7, 7a, 7b) depuis une face du panneau ainsi qu'une fente (5, 5a, 5b) ou un guide qui s'étend le long du panneau, ledit élément en saillie étant destiné à venir coulisser dans une fente ou un guide安排 sur une face d'un autre panneau avec lequel il forme le séparateur, et ladite fente ou ledit guide étant destiné à permettre le coulisсement d'un élément en saillie安排 sur ledit autre panneau.
13. Panneau selon la revendication précédente, **caractérisé en ce qu'il** comporte une fente (5, 5a, 5b) s'étendant sur la longueur du panneau et débouchant sur une ouverture (6, 6a, 6b), ainsi qu'un élément en T (7, 7a, 7b) formant saillie par rapport à une des faces latérales dudit panneau, l'ouverture étant adaptée pour qu'un autre élément en T puisse y être introduit et la fente étant adaptée pour que ledit autre élément en T puisse y venir coulisser.
14. Panneau selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** l'élément en T est agencé dans le prolongement de la fente et de l'ouverture.
15. Panneau selon l'une des revendications 12 à 14, **caractérisé en ce qu'il** comporte des moyens de présentation d'un panonceau de type PLV, lesdits moyens de présentation du panneau s'étendant dans le prolongement du corps du panneau pour former une extension (12) dudit panneau présentant une surface plane s'étendant perpendiculairement à l'étagère.
16. Panneau destiné à être utilisé pour la formation d'un séparateur selon l'une quelconque des revendications 1 à 11.



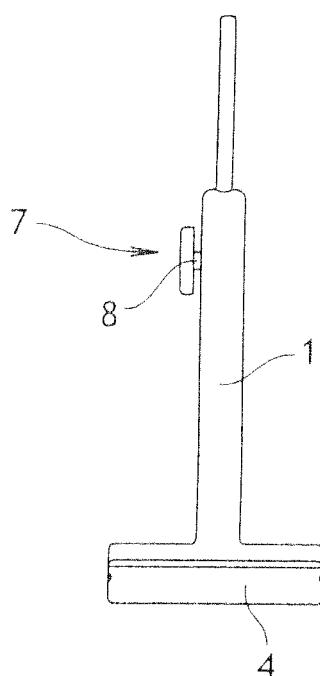


FIG.4

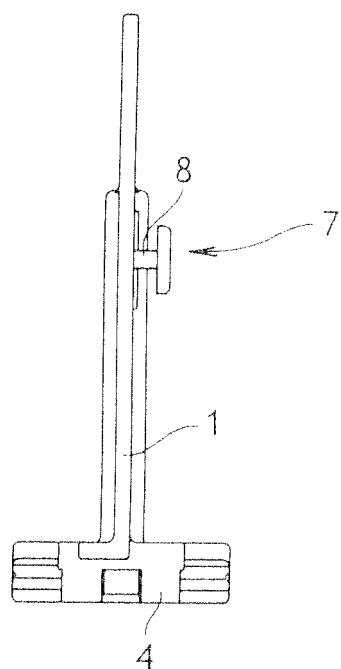


FIG.5

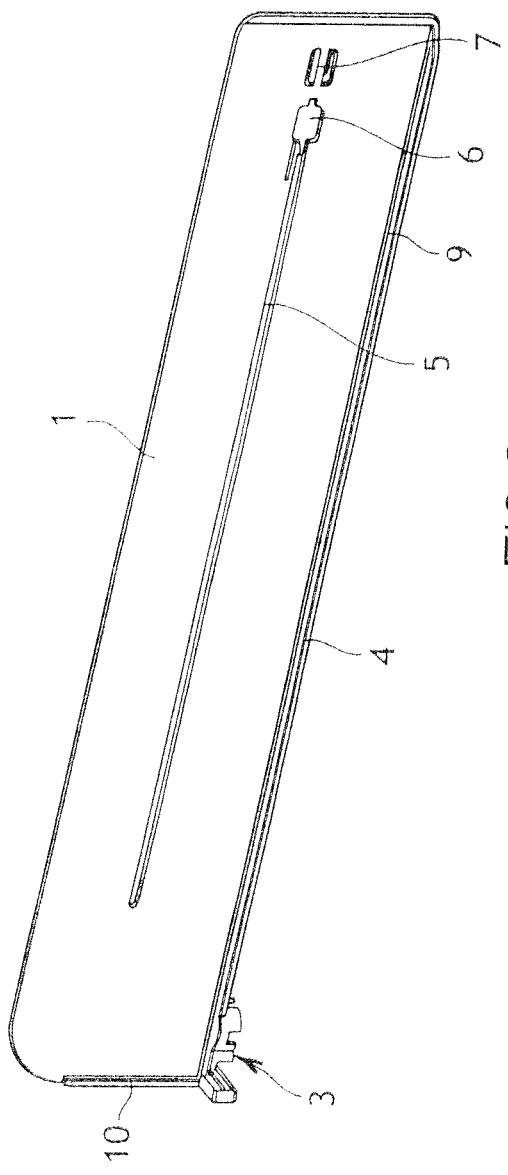
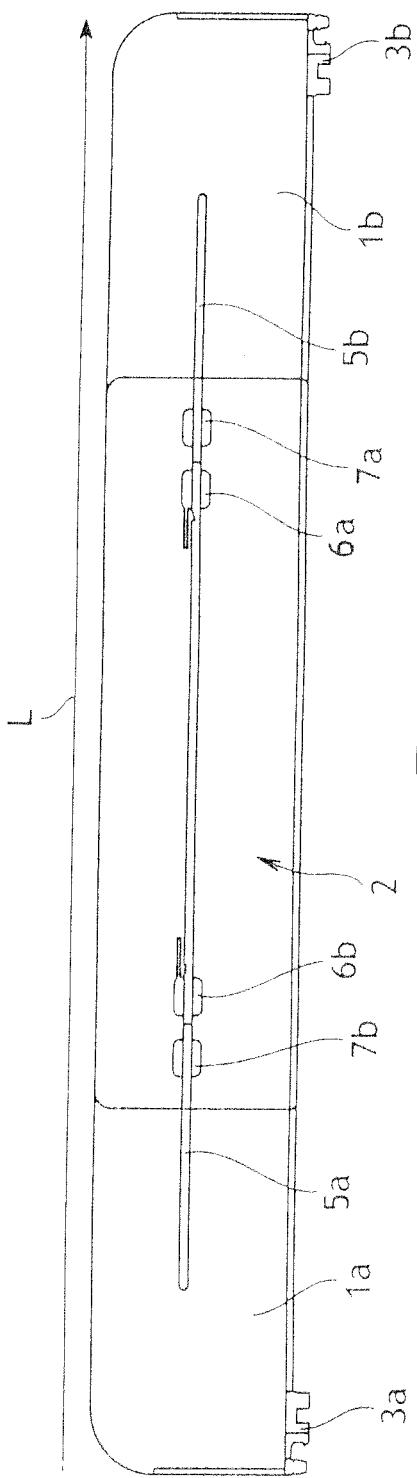
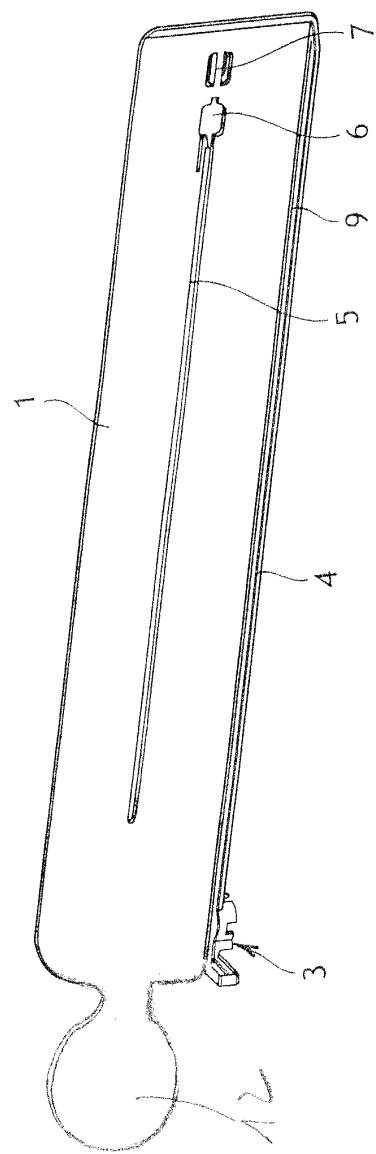
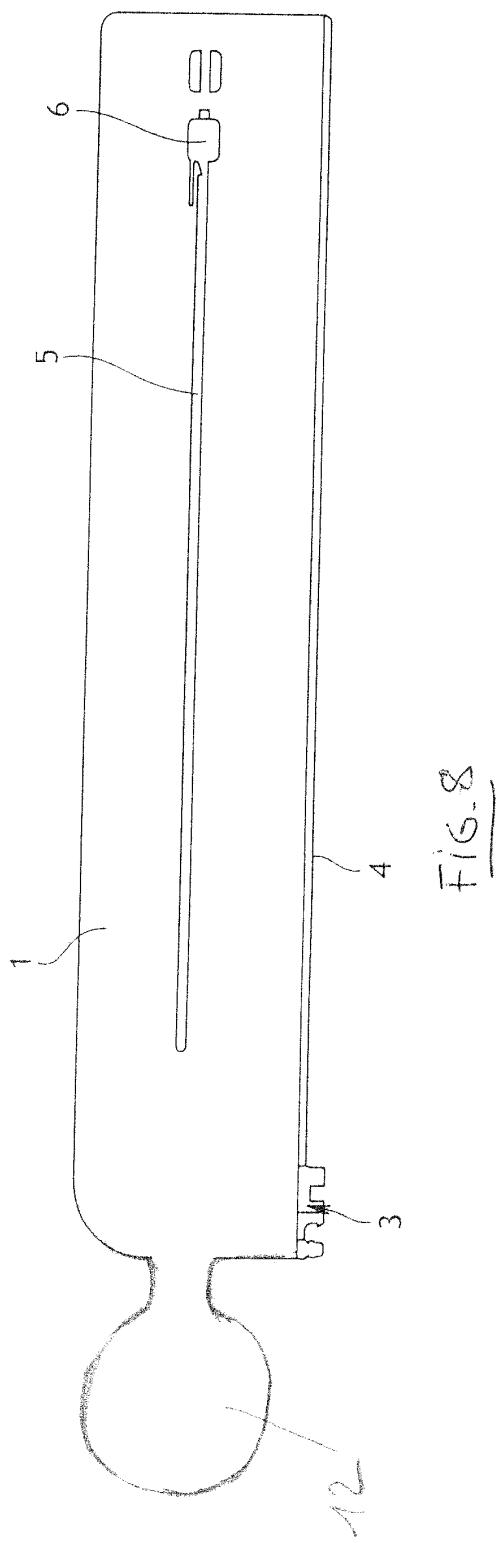


FIG. 6



EIGHT





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 05 10 6659

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	US 5 803 276 A (VOGLER MICHAEL N) 8 septembre 1998 (1998-09-08) * abrégé * * colonne 1, ligne 60 - colonne 2, ligne 11 * * colonne 2, ligne 37 - ligne 54 * * colonne 5, ligne 59 - colonne 6, ligne 10 * * revendications 5,6,8 * * figures 1,4-6 * -----	1,2,4,5, 7-9, 11-13,15	A47F10/02 A47F5/00 A47B57/58
A	WO 03/101258 A (KLEEREX PATENTS LIMITED; MCELVANEY, OLIVER) 11 décembre 2003 (2003-12-11) * page 2, ligne 15 - ligne 18 * * page 3, ligne 1 - ligne 2 * * page 6, ligne 26 - page 7, ligne 2 * * page 6, ligne 17 - ligne 19 * * revendication 9 * * figures 7-9 * -----	1,2,5,7, 8,12,16	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
A	US 3 692 191 A (MOORE DAVID M) 19 septembre 1972 (1972-09-19) * le document en entier * -----	1-7,9-16	A47F A47B
A	GB 826 073 A (HARRY HERMAN ROSS) 23 décembre 1959 (1959-12-23) * le document en entier * -----	1-6, 12-14,16	
A	US 4 488 653 A (BELOKIN PAUL) 18 décembre 1984 (1984-12-18) * colonne 2, ligne 7 - ligne 16 * * colonne 2, ligne 67 - colonne 4, ligne 7 * * colonne 4, ligne 32 - ligne 52 * * figures 1-3,6,7 * -----	1,3,6,8, 11	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
4	Lieu de la recherche La Haye	Date d'achèvement de la recherche 28 octobre 2005	Examinateur Nehrdich, M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 10 6659

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

28-10-2005

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5803276	A	08-09-1998	AUCUN	
WO 03101258	A	11-12-2003	AU 2002241213 A1	19-12-2003
US 3692191	A	19-09-1972	AUCUN	
GB 826073	A	23-12-1959	AUCUN	
US 4488653	A	18-12-1984	AUCUN	